

ÉTUDE MOBILIANS : LA LOCATION DE COURTE DURÉE, SOLUTION DE MOBILITÉ PARTAGÉE AU SERVICE DE LA DÉCARBONATION DES TRANSPORTS ET CONTRIBUTRICE À UNE ÉCONOMIE VERTUEUSE

La branche de la Mobilité Partagée de Mobilians réunissant les loueurs de courte-durée publie la première édition de leur étude sectorielle réalisée avec le soutien de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et les cabinets Vertigo Lab et Inddigo. Réalisée à partir des données des principaux loueurs internationaux, nationaux et indépendants adhérents de Mobilians, cette étude dévoile les axes de contribution de la filière location courte-durée à la transition environnementale et la contribution à l'économie, et illustre la capacité des loueurs à décarboner les trajets professionnels et loisirs de leurs clientèles.

Résumé – Les grands enseignements de l'étude :

- *6 000 000 de locations en France, 12000 emplois directs, 4,3mds de CA€, 7,5Mds de contribution au PIB Français, 72 700 emplois induits en France,*
- *Plus de 1 milliard d'euros réinjectés dans les finances publiques du pays.*
- *La location courte durée contribue positivement à l'intermodalité (21% des trajets sont effectués après un trajet en train).*
- *Plus de 4700 agences situées en France, proposant un service de mobilité de proximité.*
- *Des usagers autant particuliers que professionnels, qui sont peu ou pas motorisés.*
- *Des véhicules partagés et utilisés de manière plus efficiente que les véhicules détenus individuellement (taux d'occupation et intensité d'usage) au service de la décarbonation.*
- *Des usages et des motifs de location orientés vers des trajets itinérants, notamment multimodaux, pour lesquels les utilisateurs ont besoin du véhicule adapté.*
- *L'étude a permis d'examiner plusieurs cas d'usage qui illustrent la contribution de la location de courte durée en matière de décarbonation en alternative au véhicule détenu individuellement.*

- **Un secteur fortement contributif à l'économie nationale et caractérisé par un fort effet d'entraînement**

Avec près de **12 000 emplois directs**, plus de **20 000 emplois indirects**, **4700 agences** en France métropolitaine et Corse, plus de **6 000 000 de locations réalisées** et 230 000 véhicules neufs achetés chaque année, le secteur de la location courte-durée représente un acteur majeur de la filière automobile et touristique en France. Proposant des services à des clientèles diverses (particuliers loisirs, professionnels, remplacement...), les entreprises de la location courte- durée se distinguent également en étant **l'une des dix premières filières en matière d'effet d'entraînement sur l'activité économique** du pays.

Par leurs activités économiques et leurs échanges commerciaux avec l'ensemble de leurs partenaires, les loueurs de courte-durée qui ont participé à l'étude contribuent à hauteur de 7,5 milliards d'euros au PIB français, tout en maximisant les flux économiques internes : **82% des richesses produites par l'activité des loueurs restent en effet sur le territoire national**. Par ailleurs, les recettes fiscales (hors fiscalité liée aux achats automobiles) permises par le secteur de la LCD en France atteignent 1,04 milliard d'euros en 2019 pour un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros.

L'étude illustre également la contribution positive des loueurs à la création d'emplois puisque **les loueurs soutiennent en année pleine 72 700 emplois** équivalent temps plein générés par les impacts socio-économiques de la filière. En quantifiant l'ensemble des effets directs, indirects et induits du secteur, il en résulte que pour 1M€ de chiffre d'affaires généré par un loueur en France, ce sont au total 12,5 ETP soutenus en France.

Au-delà des acteurs de la mobilité partagée adhérents de Mobilians, c'est donc tout un écosystème d'entreprises maillant l'ensemble du territoire national qui est positivement affecté par les investissements réalisés et les ressources générées par la profession.

- **La location courte-durée, un service de partage du véhicule en fonction des besoins de mobilités**

Avec un taux d'occupation moyen s'élevant à 2,19 passagers par voiture louée, la location ponctuelle d'un véhiculé participe au recul de « l'autosolisme » en France et s'inscrit dans la stratégie du gouvernement d'accélération des usages collectifs de moyens de transports habituellement individuels. Les loueurs se distinguent également à travers un taux d'utilisation du véhicule bien supérieur à celui du parc automobile, puisque les véhicules particuliers de la filière parcourent 2,3 fois plus de kilomètres que la moyenne des VP en France. Grâce à la mutualisation des véhicules, et à l'usage partagé de ces derniers, la filière permet des économies d'émissions de CO2 et une baisse de la consommation de ressources liées à la fabrication des véhicules.

D'après les réponses apportées dans le cadre d'une enquête réalisée auprès de 1551 répondants, les clients des loueurs, qu'ils soient particuliers ou professionnels, souscrivent à ces services pour des motifs divers (absence de véhicule, déplacement professionnel, véhicule non adapté en raison de sa taille ou de sa capacité de chargement...).

À titre d'exemple :

- 29% des clients particuliers et 23% des clients professionnels n'ont pas de véhicule personnel.
- 20% des clients particuliers et 14% des clients professionnels louent avant tout pour bénéficier d'un véhicule adapté à leurs besoins d'usages.

L'utilisation ponctuelle d'un véhicule partagé, fonction de besoins spécifiques, permet de générer une baisse des émissions de CO2 par rapport à une situation de référence sans les services des loueurs.

L'étude se penche ainsi sur trois cas d'usages représentatifs des différentes clientèles des loueurs participant à l'étude :

- **Le cas d'une location « loisirs »** : une famille de 4 personnes, propriétaire d'une citadine électrique et qui, grâce à l'existence du service de location courte-durée, pourrait louer ponctuellement un véhicule thermique plus spacieux afin de se déplacer lors des vacances, économiserait 83% d'émissions de GES par an, par rapport à une même famille propriétaire d'un véhicule hybride ou thermique familial.
- **Le cas d'une flotte de véhicules partagés** : plusieurs entreprises se partagent, grâce à la LCD, une flotte de véhicules utilitaires leur permettant d'adapter la taille de leurs flottes de voitures en fonction de besoin saisonnier. Cette mutualisation, par la réduction du nombre de véhicules fabriqués, permettrait une économie de 43% d'émissions de GES par rapport à une situation où ces mêmes entreprises seraient chacune propriétaire d'une flotte de véhicules.
- **Le cas d'une location de clients professionnels** : deux collègues partent en déplacement 2 fois par mois. Ils prennent ensemble le train puis une voiture de location pour faire leurs trajets. Dans ce cas, la LCD génère une économie de 82% d'émissions de GES par rapport aux mêmes déplacements réalisés entièrement en véhicule de fonction.

Acteurs clés de l'intermodalité, les loueurs sont en effet présents dans plus 160 gares ferroviaires à travers le territoire, et constituent l'un des maillons clés d'une

chaîne de mobilité décarbonée et du report modal en France. À titre d'illustration, **21% des locations sont effectuées en intermodalité avec le train.**

Plus largement, il apparaît que la LCD complète un système de mobilité basé sur les modes actifs, les transports en commun, et les autres modes de mobilité partagée (covoiturage, autopartage) et constitue une alternative à la voiture individuelle.

- **Plus de 4700 agences de location en France : la mobilité partout où vous en aurez besoin**

Les agences de location sont habituellement présentes dans la plupart des endroits stratégiques où la concentration des flux de passagers est possible : centres-villes, gares, aéroports, lieux touristiques...

Toutefois, avec plus de 4700 agences de location en France, qui couvrent la totalité des départements, les loueurs proposent leurs services de mobilités à des particuliers, des collectivités locales et à des entreprises de proximité tout en contribuant à l'activité des territoires et ce à plusieurs titres :

- **En permettant d'offrir un service de mobilité de proximité sur l'ensemble du territoire** : les loueurs de voitures permettent en effet aux habitants des zones rurales ou mal desservies par les transports en commun de répondre à des besoins de mobilités, mais aussi pour accéder aux zones à faibles émissions en proposant des véhicules électriques, Crit'Air 1 et 2 à leurs clients, **la flotte des loueurs de courte-durée étant 100% éligible aux zones à faibles émissions.**
- **En permettant l'accès à des zones touristiques moins accessibles** : la location de courte durée joue un rôle clé dans le développement du tourisme et de l'économie locale. Les agences de location de voitures permettent aux visiteurs d'explorer librement les zones touristiques et de découvrir des endroits reculés qui ne seraient pas accessibles autrement. La présence des loueurs de courte-durée favorise le développement économique des régions en stimulant le tourisme et en créant des emplois dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et plus largement dans l'écosystème touristique.
- **En répondant aux besoins des collectivités locales** : dans certaines régions où les infrastructures de transport restent limitées, les loueurs de voitures peuvent collaborer avec les pouvoirs publics locaux pour fournir des services d'autopartage ou de location de véhicules à tarifs réduits pour faciliter les déplacements des résidents.

- **En étant un partenaire clé de la mobilité des professionnels (y compris de nombreuses TPE/PME) :** les entreprises et les professionnels sont amenés à se déplacer rapidement et efficacement pour des réunions, des conférences, des visites de clients, etc. Les agences de location de voitures offrent des solutions flexibles et pratiques pour répondre à ces besoins de mobilité professionnelle, en permettant aux employés et aux entrepreneurs d'accéder facilement à des véhicules adaptés à leurs besoins ponctuels.

Le maillage territorial des loueurs de véhicules illustre la capacité de la profession à s'implanter à travers les territoires et à proposer une offre de services, complémentaire des autres modes de transports, et répondant aux besoins de mobilité des Français.

Les acteurs de la Mobilité Partagée représentés par Mobilians entendent à ce titre contribuer au prochain projet de loi de Finances présenté cet automne.

Alors que le gouvernement a récemment présenté la feuille de route de la décarbonation du secteur automobile, Mobilians appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une série de mesures visant à soutenir l'usage du véhicule partagé en France :

- **Soutenir la demande des entreprises avec une mesure à zéro euro :** il est urgent que les entreprises concernées par l'obligation de verdissement des flottes de plus de 100 véhicules telle que mise en place par la loi LOM, et qui sont clientes des services de location de courte durée, puissent intégrer à leur reporting les véhicules électriques qu'elles louent en courte durée. Mobilians sollicite une modification de l'article R. 224-15-12 du code de l'environnement, afin d'intégrer les véhicules loués en courte-durée dans les critères de reporting de la LOM.
- **Proposer de nouveaux usages de mobilités, via le crédit mobilité multimodal, aux automobilistes impactés par la mise en place des ZFE :** en plus du maintien des dispositifs de soutien à l'achat de véhicules propres, Mobilians propose un élargissement de la prime à la conversion en un véritable « crédit mobilité multimodal » utilisable pour l'usage d'un véhicule loué, d'un véhicule autopartagé, pour des trajets via les mobilités actives et les transports en communs.
- **Soutenir l'acquisition de véhicules propres pour les flottes :** les pouvoirs publics ont tout intérêt à s'appuyer sur les flottes des loueurs, qui constituent également les premiers fournisseurs de véhicules d'occasion récents, permettant ainsi à un plus large public d'acquérir un véhicule récent, durable, et accessible. En ce sens, nous préconisons de réindexer le barème du bonus automobile accordé aux personnes morales au niveau des montants accordés aux personnes physiques, afin d'encourager l'achat de véhicules propres pour

ces entités contribuant au développement du modèle de l'usage et participant au recul de l'autosolisme.

- **Accélérer le déploiement des bornes de recharges au sein des principaux hubs de mobilités** : Mobilians sollicite l'appui de la puissance publique afin que les professionnels de la mobilité partagée soient accompagnés en matière de déploiement des bornes de recharges afin d'accélérer le maillage territorial des IRVE sein des principaux hubs de mobilité dans lesquels les loueurs sont installés (gares, aéroports, parcs de stationnements) ainsi que dans les agences de location.

À propos de l'étude

L'étude réalisée par la branche Mobilité Partagée de Mobilians « *Évaluation économique et environnementale de la filière location courte durée* » en partenariat avec les cabinets de conseils Vertigo Lab et Inddigo et avec le soutien de l'ADEME dévoile la contribution de la filière location courte-durée à la transition environnementale et à l'économie, et illustre des cas d'usage et des axes de contribution des loueurs à décarboner les trajets professionnels et loisirs de leurs clientèles. L'étude comprend une enquête clients réalisée auprès de 1551 clients des loueurs contributeurs à l'étude par un questionnaire diffusée en agence via un QR code et par courriel.

Le rapport complet de l'étude est disponible via l'URL ci-contre : <https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/6444-contribution-de-la-filiere-location-courte-duree-a-la-transition-environnementale-et-a-l-economie-francaise.html>

À propos de Mobilians

Mobilians est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. Mobilians défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

